

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 26 MAI 2016

Convocation du 19 mai 2016

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2016.
- II. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.
- III. DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ZAE JEAUME
- IV. TOUR DE TABLE DES DELEGATIONS.

Présidence : Véronique RIONDET (suppléance de Monsieur le Maire)

Présents : 16 Conseillers municipaux : Maurice ACHARD PICARD – Jean-Charles TABITA – Marcelle DUPONT – Martine MAREINE – Laurent JALLIFFIER-VERNE – Françoise ROUGE – Stéphanie SANNIER – Stéphane SERRADURA – Augusto STRAZZABOCHI – Damien ROCHE – Sophie VALLA - Josette FICHEUX - Gérard MEYRIGNAC - Valérie MOUTON – François NOUGIER

Pouvoirs: Michael KRAEMER à Guy CHARRON – Caroline DELAVENNE à Véronique RIONDET – Gérard MOULIN à Maurice ACHARD-PICARD – Jean-Paul GOUTTENOIRE à François NOUGIER – Jérôme NARCY à Jean-Charles TABITA

Absents : Philippe BERNARD

Nombre de votants : 22

Secrétaire de séance : Stéphane SERRADURA

Procès verbal adopté le 16 juin 2016.

A l'ouverture de la Séance, Véronique RIONDET présidant la séance en l'absence de Monsieur le Maire prend la parole pour évoquer la mémoire de Michelle JALLIFFIER-VERNE.

« Avant de commencer le Conseil Municipal, il me semblait important que l'on ait tous une pensée pour Michelle JALLIFFIER-VERNE qui vient de nous quitter et lui rendre hommage.

Michelle JALLIFFIER-VERNE a été élue la première fois en 1995 comme Conseillère Municipale. En 2001, sous le mandat de Guy CHARRON, elle a été la première femme Adjointe au Maire en charge des écoles. Elle s'est toujours occupée du social, des personnes âgées et de porter les repas aux personnes ne pouvant se déplacer. Elle s'est aussi beaucoup investie au niveau du jumelage avec Saint Donat. Elle est à l'origine du premier voyage d'échange vers le Québec en 2005. Il y a peu de temps, elle participait encore à l'organisation de la venue de l'école de musique de Saint Donat en août.

Pour tous ceux qui l'ont connue, je parle au nom de tous, d'un point de vue personnel ou au sein du Conseil Municipal, je crois que tout le monde appréciait sa générosité, sa gentillesse, sa bienveillance. Elle a toujours été pendant 19 ans au service de la commune.

Ce soir, il était important de lui rendre un hommage appuyé. »

Guy CHARRON prend la parole.

« Je m'associe aux propos de Véronique RIONDET. On a été élu pour la première fois ensemble en 1995. On avait bien travaillé à cette époque. Le travail s'est poursuivi en 2001. J'avais souhaité qu'une femme occupe les fonctions d'Adjointe au Maire. C'était une première pour la Commune de Lans en Vercors. Comme l'a dit Véronique RIONDET, sa gentillesse, son sourire, sa disponibilité ; elle était remarquable. Elle était très appréciée des services communaux notamment pour sa gentillesse, sa disponibilité. Elle apportait les colis de Noël auprès des personnes âgées, pour ceux qui ne pouvaient venir au repas des têtes blanches. Elle était aussi très discrète. Pour moi, sa disparition a été un choc car 3 jours avant, nous nous appelions pour parler de la venue des québécois à Lans en Vercors en août. Nous avons aussi évoqué le fait d'aller à Saint Donat en 2016, elle s'en réjouissait. »

Véronique RIONDET rajoute qu'elle a été Vice-présidente du CCAS sous le Mandat de Jean-Paul GOUTTENOIRE.

Gérard MEYRIGNAC souhaite dire un mot.

« Jean-Paul GOUTTENOIRE est absent ce soir mais je souligne le travail effectué par Michelle JALLIFFIER-VERNE pour la vie associative. Elle était toujours présente lors des manifestations que ce soit pour l'école de musique, le théâtre et tous les autres événements. »

Françoise ROUGE précise qu'elle participait à la distribution des colis alimentaires auprès des personnes en difficulté depuis la mise en place de cette action en novembre 2015.

Véronique RIONDET conclue en disant qu'il était important de rappeler son parcours, à la fois humain et son investissement pour la commune.

Véronique RIONDET propose d'observer une minute de silence en hommage à Michelle JALLIFFIER-VERNE.

L'Assemblée se lève pour la minute de silence.

Valérie MOUTON demande que le groupe de la minorité puisse lire une allocution, qui ne souhaite pas relancer une polémique mais exprimer où la minorité se situe et pourquoi ils sont là.

L'allocution est prononcée par Gérard MEYRIGNAC.

« Nous souhaitons revenir sur notre départ du dernier conseil municipal en vous exprimant notre profond regret de voir s'y installer des attitudes irrespectueuses.

Nous avons été élus pour exprimer le point de vue de la population. Étant élus, tous autant que nous sommes, il est de notre devoir de savoir donner un exemple.

Nous voulons défendre un certain nombre de valeurs qui, pour nous, commencent par la manière dont nous regardons les autres, dont nous nous adressons à eux, dont nous communiquons.

L'écoute, le partage, la tolérance et le respect sont les valeurs qui nous apparaissent comme fondamentales.

Il arrive que nous ne soyons pas d'accord. Nous ne voulons pas faire changer tout le monde d'avis mais nous voulons faire valoir des idées que nous avons portées pendant la campagne et pour lesquelles nous avons été élus par 43% des votants de Lans. Et nous voulons les défendre dans le cadre d'un débat argumenté et serein.

Dans la continuité de la municipalité précédente, nous nous sentons très concernés par la vie de la station. Aucune réunion de la commission de la régie des remontées mécaniques n'a eu lieu sans la présence d'au moins un des deux élus de l'opposition, membres de cette commission. Aussi il est tout à fait infondé de nous accuser de ne pas avoir pris la mesure de la difficulté de la situation de cette saison. De plus, chacun sait dans le conseil, qu'une élue de l'opposition est très impliquée dans une association liée aux activités de la station.

Notre implication d'élus municipaux concerne le devenir de la commune dans son entier, avec ses ressources et toutes celles qui restent à inventer.

De notre engagement politique c'est ce qu'il faudra retenir : notre volonté de véhiculer du respect et de l'écoute, notre implication pour un territoire épanouissant où il fait bon vivre.

Valorisant la pluralité des compétences et de la pensée, Albert Einstein disait : « Tout le monde est un génie. Mais si vous jugez un poisson par sa capacité à grimper à un arbre, il passera toute sa vie à penser qu'il est stupide ».

Nous pensons, quant à nous, que l'expression de la pluralité de la pensée est une chance pour Lans en Vercors et qu'il est nécessaire qu'elle soit, à toute force, et ici, scrupuleusement respectée. »

Véronique RIONDET répond, sans rentrer dans la polémique, qu'en termes de valeurs et d'idées, nous partageons beaucoup de choses. Que ce soit la bienveillance, l'écoute. Il s'est passé ce qui c'est passé, je pense qu'il faut avancer, travailler ensemble. Véronique RIONDET propose de passer à l'ordre du jour.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2016.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal du 29 avril 2016.

Approbation à la majorité par 17 voix pour, 5 abstentions (Josette FICHEUX, Valérie MOUTON, Gérard MEYRIGNAC, François NOUGIER, pouvoir de Jean-Paul GOUTTENOIRE).

II. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Néant.

III. DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ZAE JEAUME

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits au budget principal dans le cadre de la rectification d'imputation sur des comptes budgétaires, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION	ARTICLE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT				
	7015	Ventes de terrains aménagés		131 703,02
	775	Produits de cessions d'immobilisations		- 131 703,02
		TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
	O24	Produis des cessions		131 703,02
		TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	131 703,02

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les dispositions ci-dessus.

DELIBERATION DEPOSEE EN PREFECTURE LE 26 MAI 2016

IV. TOUR DE TABLE DES DELEGATIONS.